



Électricité

Nous avons intégré dans notre premier bulletin un encart concernant l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit dans Tulette. Il est temps de vous en faire le retour. 90 foyers ont répondu. Ce fut, aussi, l'occasion, pour vous, de nous faire part de vos remarques, encouragements ou souhaits pour l'avenir. Nous en tiendrons compte.

84 bulletins se prononçaient pour l'extinction, la nuit, avec des propositions d'horaires, de lieux à privilégier, d'organisation...

VOUS AVEZ PROPOSÉ :

• D'éteindre un lampadaire sur 2 ou de les équiper avec des détecteurs de passage.

Ces deux propositions ne permettraient pas de répondre au devoir de sécurité. En effet, pour des raisons de responsabilité pénale, le Maire doit assurer une continuité lumineuse ou l'obscurité complète.

• Des horaires différents selon les saisons.

Nous avons, donc, décidé les horaires suivants : en hiver, extinction de 23H à 5H30 et en été, extinction de minuit à 5H30. Nous mettrons en place un dispositif permettant l'éclairage forcé du Cours et des rues adjacentes les soirs de festivité.

• Une période test.

L'arrêté sera pris pour une durée d'un an. Avant son terme, nous ferons un bilan des économies réalisées et reviendrons vers vous pour connaître vos avis.

La délibération a été votée et l'arrêté sera pris dès que les travaux seront terminés, très certainement avant la fin de l'hiver. Vous serez averti par les journaux, les réseaux sociaux (page facebook), le site internet de la ville et des affiches dans le village et les commerces.

Ça y est !!!!

Notre centre technique municipal (CTM) est enfin au complet !

Alexandre Boissin, nouveau responsable des services techniques, a pris ses fonctions le 1^{er} novembre 2020. Il encadre une équipe de 4 employés : Franck Mourier, Arnaud Durand, Jérémy Monty et Olivier Guillaume, et organise les travaux. L'ambiance y est professionnelle et conviviale.

Tous, très mobilisés, pour la propreté du village, ils continuent en parallèle les travaux nécessaires à la sécurité et l'embellissement du village :

- Nettoyage des cimetières,
- Réparation de certains chemins qui reprendra lorsque les températures permettront le goudronnage,
- Réalisation d'un accès supplémentaire à la maternelle pour respecter les contraintes sanitaires,
- Taille des arbres aux Gariguettes, désherbage...

Sans oublier l'entretien quotidien des bâtiments publics, la gestion du marché hebdomadaire...

Pour faciliter leur tâche, et parce qu'on ne peut pas faire du bon travail sans bon matériel, les élus, après un inventaire rigoureux, ont décidé d'équiper le service



avec des outils de qualité : tondeuse, tracteur, débroussailleuse, taille-haie, sécateurs électriques...

Vous avez été nombreux à les féliciter pour leur travail, de vive voix ou par mail. Vos encouragements les ont touchés, soyez-en remerciés.

Le point sur les finances communales

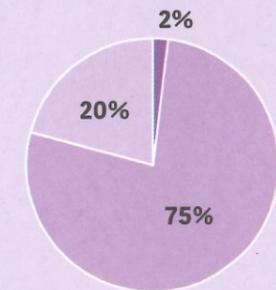
sous réserve d'approbation du Conseil Municipal

L'exercice comptable 2020 a été particulier en raison de l'entrée en fonction de la nouvelle équipe municipale en juin alors que 6 mois de fonctionnement et de dépenses s'étaient écoulés. Il a fallu également appréhender la situation financière avec des charges obligatoires et non prévues dues à l'aménagement sanitaire pour la protection de la population des risques de la Covid et résoudre les difficultés d'organisation et de recrutement du personnel.

LES CAPACITÉS FINANCIÈRES POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE :

Les recettes de fonctionnement en 2020 s'élèvent à 2 072 157 € dont :

- 75% proviennent des impôts locaux et taxes,
- 20% proviennent des subventions et dotation d'Etat,
- 2% seulement proviennent de produits de services (garderie, cantine, camping, piscine, marchés, locations...) car la crise a ralenti fortement les activités. Par rapport à 2019 ces recettes de vente de services ont diminué de plus de 65%, alors que les charges de personnel et de matériel n'ont pas diminué pour autant. Afin de garantir plus de ressources propres à la commune les années à venir il serait judicieux d'augmenter ces produits.



Globalement sur l'ensemble du fonctionnement il se dégage un excédent de 20% environ qui contribue au remboursement de l'annuité de la dette s'élevant à 234 378 € pour 2020. Ce qui est essentiel pour une gestion saine.

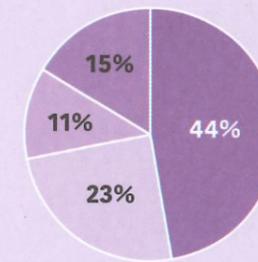
Le montant de la dette restant à rembourser est de 1 755 000 € jusqu'à 2031.

Les charges de fonctionnement s'élèvent à environ 1 707 500 €.

Elles se décomposent en plusieurs comptes principaux :

- 44% sont des charges de personnel
- 23% sont des charges à caractère général
- 11% sont des charges de gestion
- 15% sont des reversements d'impôts et de taxes intercommunales ou syndicales

Pour les années à venir il est important de gérer ces dépenses en vue d'économies ou de mutualisation.



L'investissement 2020 pour répondre aux urgences

Compte tenu de son installation différée de 4 mois la nouvelle municipalité a décidé de réaliser les investissements et travaux urgents et très attendus par les Tulettiens :

- Le rattrapage de réfection de voirie en souffrance, la fin de chantier de la rue des Condamines, le réseau d'assainissement et des eaux pluviales du chemin du marquis de Cabassole.
- L'acquisition de nouveau matériel (41 500 €) pour les services techniques, tracteur, tondeuse, outillage de taille, était indispensable pour que l'entretien de la voirie et des espaces publics redevienne efficace.
- L'équipement informatique et numérique des écoles, le panneau lumineux pour informer

Un programme de travaux structurants sur les réseaux et les bâtiments est à l'étude dès 2021.

Il répondra aux besoins relevés auprès des associations, des écoles, des habitants et des acteurs économiques de Tulette.

La réfection du réseau d'assainissement est une urgence, dans les prochains mois sa programmation pluri annuelle sera établie de manière à conserver un équilibre écologique et une station d'épuration opérationnelle.